

ASSEMBLEE GENERALE de la Section ATHLETISME de l'US CENON
Salle d'activité de Palmer à Cenon, vendredi 19 janvier 2018

COMPTE RENDU FINANCIER 2017

L'exercice clos au 31 décembre 2017 a une durée de 12 mois.

La trésorerie de la section d'athlétisme de l'US Cenon est tenue sur un logiciel de comptabilité, « Ciel associations », elle est remise mensuellement au club omnisports qui la centralise dans le cadre de sa consolidation avec sa propre comptabilité et les trésoreries des autres sections sportives de la commune sous dépendance du dit club omnisports.

Les vérifications sont effectuées au niveau des imputations, des pièces justificatives et de la légalité des opérations par le comptable, par les vérificateurs aux comptes et par les instances élues du club omnisports. Celui-ci est, par ailleurs, doté d'un commissariat aux comptes, acteur extérieur de l'association, chargé de contrôler la sincérité et la régularité des comptes annuels.

Le total du bilan avant affectation du résultat est de 7.940,81 € au 31 décembre 2017 ; il était de 7.938,86 € au 31 décembre 2016.

Le résultat comptable est donc un excédent sur l'année civile 2017 de 1,95 € ; Cette somme est un « résultat de trésorerie » qui répond aux demandes de notre association de tutelle mais pas un « résultat de gestion » ; ceci du fait, d'une part, que notre fonctionnement naturel est en année sportive et d'autre part par l'absence obligée d'utilisation des « comptes de régularisation ».

Le montant des dépenses de l'année 2017 s'élève à 70 366.07 € et le montant des recettes à 70.368.02 €. Notons que ces montants s'élevaient respectivement en 2016 à 66.476,25 € et 66.507,23 €.

Ces augmentations compensée des charges et des produits, de l'ordre de 4.000 €, entre 2016 et 2017 ont deux origines principales :

En dépenses, l'augmentation des participations salariales versées au club omnisports, passées de 13.600 € en 2016 à 19.000 € en 2017

En recettes, le fruit d'activités annexes, telles qu'organisations de stages et de compétitions, passées de 2.900 € en 2016 à 6.600 € en 2017. Une belle occasion de saluer le travail des bénévoles de la section.

Ces produits pour 70.368,02 € se subdivisent en trois classes.

Les produits des activités : 6.614 €

*Service buvette, labellisation et produits d'activités,
Tels qu'organisations de stages ou de manifestations sportives*

Les subventions d'exploitations : 25.061 €

<i>Subvention de l'Etat</i>	<i>1.500 €</i>
<i>Subvention du Conseil Général</i>	<i>2.561 €</i>
<i>Subvention municipale</i>	<i>21.000 €</i>

Les produits de gestion courante : 38.693 €

Licences et cotisations des adhérents 37.666 €
Dons de bienfaiteurs et abandons de créances 1.027 €

Hors comptabilité, il est particulièrement important de noter qu'une valorisation du bénévolat, réalisée à minima, fait état d'un montant de plus de 40.000 €uros par an, soit autant que le montant total des licences perçues et représente deux fois le montant de l'ensemble des subventions reçues.

Les charges pour 66.476 €uros décomposées en cinq classes.

Les achats 4.916 €

Achats destinées à la revente, buvette 1.988 €
Achats de matériel et d'équipement 1.540 €
Achats de fournitures d'activités, d'entretien, pharmacie 393 €
Achats de fournitures administratives,
Principalement cartouches d'encre et ramettes de papier 536 €
Achats de goûters, d'en-cas et de boissons pour les jeunes 459 €

Les services extérieurs 2.016 €

Organisations sous-traitées
traiteur AG, vacances sportives, jury compétitions... 1.770 €
Entretien et réparation du matériel 170 €
Primes d'assurance 76 €

Les autres services extérieurs 15.681 €

Personnel extérieur
Emoluments juges, jury et entraîneurs extérieurs 3.230 €
Récompenses, licences bénévoles et dons évènements 1.686 €
Frais de déplacement en compétitions 2.052 €
Défraiement, indemnités kilométriques 5.105 €
Frais de restauration en compétitions 123 €
Frais d'hébergement en compétitions 227 €
Rémunération en franchise de cotisations des écoles d'athlétisme 2.645 €
Frais postaux et de télécommunication 143 €
Frais de services bancaires 470 €

Les charges de gestion courantes 26.648 €

Cotisation, affiliation, licence, mutations et transferts 24.156 €
Charges d'évènements sportifs et festifs 772 €
Charges de formation, athlètes et cadres 1.720 €

Les charges exceptionnelles de gestion 234 €

Créances irrécouvrables 234 €

Les transferts de charges 20.870 €

<i>Participation aux salaires des emplois mis à disposition</i>	18.980 €
<i>Retro subventions ; cotisations versées au club omnisport</i>	1.890 €

Difficile de rédiger un rapport financier d'assemblée générale qui ne soit ni indigeste ni soporifique.

Aussi, aux fins d'informations complémentaires, est libre d'accès, au secrétariat du club, l'ensemble des éléments comptables : compte de résultat, balance, grand livre et pièces justificatives des derniers exercices et de l'année en cours.

Egalement, le président, le trésorier ou l'ensemble du bureau de la section se tiennent, sur simple rendez-vous pris, à disposition, pour vous fournir tous renseignements ou explications que vous seriez désireux de savoir ou connaître, ceci individuellement ou en groupe.

BUDGET 2018

Un pré budget a été conçu, il est vous est ici présenté, il est réalisé, comme il se doit, à l'équilibre, pour 72.500 €uros.

Dans le détail, il demeure très proche des montants réalisés en 2017, à l'exception toutefois de deux postes en dépenses :

Les transferts de charges, ce sont les salaires payés par la section, dont nous ne connaissons pas encore exactement les montants de 2018.

Les Achats d'équipement, renouvellement des tenues sportives, pour répondre au changement de raison sociale du club survenu en 2017.

Le poste achats de matériel et d'équipement sous évalué pour raison d'équilibre budgétaire, sera, selon toute vraisemblance, financièrement dépassé. Dans cette perspective probable, la différence sera prise sur les fonds de réserve, une solution jugée préférable à la facilité de céder à une politique inflationniste consistant à augmenter les cotisations.

Ce budget vous est soumis ce soir à votre approbation. Il n'est pas figé, il peut être amendé, dans sa répartition des charges.

En mon « auguste » qualité de doyen de la section avec mon ami Roger et mon cher fils, j'adresse à l'occasion de cette nouvelle année, tous mes vœux de santé, de bonheur et de « bonnes performances » aux dirigeants, entraîneurs, juges, bénévoles, athlètes et supporters de la section.

Merci de votre attention.

Bonne soirée !